



## CONSEIL MUNICIPAL DE MARSILLY

### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

### ANNEE 2022

#### **NOUVEAU**

**La réforme des règles de publicité des actes, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, supprime le compte-rendu synthétique du Conseil Municipal. Celui-ci est remplacé par la publication d'une liste des délibérations examinées en séance, dans la semaine qui suit celle-ci.**

Les délibérations sont consultables sur [www.marsilly.fr](http://www.marsilly.fr) et en mairie de Marsilly.

**Le procès-verbal qui retrace le déroulé de la séance, les positions et votes des conseillers, sera publié après avoir été arrêté par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.**

**Délibération 22.64** - Examinée le 23/08/2022 - Avenant n°1 à la convention avec l'association « les Amis du Livre » pour la gestion de la bibliothèque

L'avenant procède à des ajustements et correction d'erreurs matérielles contenues dans la convention initiale, signée le 24/03/2022

Approuvée à l'unanimité

**Délibération 22.63** - Examinée le 23/08/2022 - Approbation des conventions de mise à disposition d'équipements communaux au profit des associations

Ces conventions régissent les conditions de mise à disposition, gratuite, pour la saison 2022/2023, des infrastructures communales au profit d'une vingtaine d'associations marselloises

Approuvée à l'unanimité

**Délibération 22.62** - Examinée le 23/08/2022 - Election d'un représentant suppléant de la commune au sein de la commission « Politique de la Ville » de la CDA de La Rochelle

M Sylvain FLOGNY est élu (12 suffrages / 16), afin de pourvoir le siège laissé vacant par M Daniel MARCONNET, lui-même élu représentant titulaire le 2/06/2022

**Délibération 22.61** - Examinée le 23/08/2022 - Commissions permanentes du Conseil Municipal – Elections visant à pourvoir les sièges vacants suite à la démission d'une conseillère municipale

M. Jean-Claude ABADIE est élu à l'unanimité pour siéger au sein au sein des commissions Gestion du Personnel / Vie des écoles / Vie sociale et seniors, afin de pourvoir le siège laissé vacant par la démission de Mme Marie-Christine HENRY